



REGLEMENT NATIONAL KARTING PISTE

REGLEMENT TECHNIQUE SAISON 2023

L'UFOLEP souhaite développer autour du karting, un projet éducatif ouvert au plus grand nombre sans aucune distinction. Chaque pilote doit pouvoir trouver la pratique qu'il souhaite au sein de l'UFOLEP en fonction de ses moyens et de ses choix. Sa participation aux activités proposées par son club désintéressée. Afin de favoriser les échanges, la pratique du karting proposée peut se décomposer en deux grandes parties :

- Une dite pratique liberté propose au pilote UFOLEP d'évoluer sur les circuits en respectant les règlements sportifs et techniques sans aucune visée compétitive.
- L'autre dite compétitive. L'UFOLEP organise, par l'intermédiaire de ces clubs des rencontres permettant aux pilotes de se mesurer les uns aux autres, dans le cadre de catégories régies par un règlement technique et sportif aboutissant à des classements.

Ce règlement est la déclinaison par l'UFOLEP du règlement international CIK/FIA.

Le règlement national karting et ses dispositions particulières ne peuvent en aucun cas contredire ou se substituer à l'ensemble des textes statutaires et règlements applicables à toutes les activités pratiquées à l'UFOLEP. Ces textes sont disponibles sur www.ufolep-kart.com.

Ce règlement technique, ainsi que le règlement sportif UFOLEP 2022, sont obligatoirement applicables à toutes les compétitions de kart piste pratiqués sous l'égide de l'UFOLEP. (sous peine de l'annulation de l'organisation de la compétition auprès des instances préfectorales et de la nullité de l'assurance manifestation sportive)

Les membres de la Commission Nationale Sportive Kart Piste :

Jean Marie CAROF

Eric CHAPPARD

Michel FEVRES

Jérémy

MEQUINION

MINI 4 TEMPS

AGE : A PARTIR DE 7 ANS (AGE ATTEINT DANS L'ANNEE)

Poids minimum : 90 kg (kart complet avec pilote en tenue)

CHASSIS : (Un seul châssis par course)

Marque libre type mini. Largeur maximum 1200mm. Frein mécanique ou hydraulique disque plein.

Tube Ø28mm.

Arbre arrière Ø25mm ou 30mm deux paliers.

Normes sécurité obligatoires.

Spoiler arrière obligatoire.

Magnésium, titane, kevlar ou fibre de carbone sont interdits

Jantes : AV : 5X110/115mm et AR : 5X140/150mm

TRANSMISSION : rapport unique

HONDA : 16 x 68

SUBARU : 16 x 63

MOTEURS :

SUBARU EX 13 ou HONDA GX 120cc

- Plombage UFOLEP obligatoire.
- Système de coupure rapide d'allumage obligatoire
- Bougies NGK BR4/5/6 HS.

A tout moment de l'épreuve la quantité d'huile de lubrification dans le moteur ne doit pas être inférieure à 350ml. Sans tolérance. (Contrôlé par vidange du moteur par les bouchons de vidange).

PNEUMATIQUES strictement d'origine (voir annexe 3)

Pneus pluie interdits

MINI 2 TEMPS

AGE : A PARTIR DE 8 ANS A 12 ANS (AGE ATTEINT DANS L'ANNEE)

Poids minimum : 105 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS : Règlement Identique au Mini 4 temps (Un seul châssis par course)

Moteurs

- 8.5 cv maximum
- Tous moteurs 2 temps 60CC sans modification
- MICRO MAX 125CC MICRO MAX sans modification
- IAME Gazelle sans modification
- VORTEX 60 CC

PNEUMATIQUES strictement d'origine (voir annexe 3)

Pneus pluie interdits

JEUNE 4 TEMPS

AGE : A PARTIR DE 9 ANS REVOLUS

**POIDS MINIMUM : 126 kg (kart complet avec pilote en tenue) Groupe 1
129 kg (kart complet avec pilote en tenue) Groupe 2**

CHASSIS :

- Un seul châssis par course.
- Libre aux normes CIK en acier magnétique, système de freinage sur les roues arrière. Tubes de 28mm à 32 mm. Arbre de 50mm.
- Jantes avant 5X110/115mm et arrière 5X140/150mm, uniquement aluminium
- Largeur maximum hors tout 1200mm

TRANSMISSION : GROUPE 1

20 x 63 /20 x 66 /20 x69 obligatoire

MOTEURS 4 TEMPS SUBARU KX 21/WORMS KX21 (moteurs identiques)

- Plombage UFOLEP obligatoire
- Bougie NGK br 5/6/7 hs et champion rl 78c
- Gicleur unique 83.6
- Système de coupure rapide d'allumage obligatoire
- Quantité d'huile
- A tout moment de l'épreuve la quantité d'huile de lubrification dans le moteur ne doit pas être inférieure à 350ml. Sans tolérance. (Contrôlé par vidange du moteur par les bouchons de vidange).

Fiche technique moteur SUBARU KX21, en pièce jointe.

TRANSMISSION GROUPE 2

16 x 40 - 16 x 42 - 16 x 44 - 16 x 47 obligatoire

MOTEUR 4 TEMPS S 27 (WORMS/SUBARU)

- Plombage UFOLEP obligatoire
- Bougie NGK BR 6/7/8
- Gicleur bas régime 45
- Gicleur haut régime 120
- Système de coupure rapide d'allumage obligatoire

PNEUMATIQUES strictement d'origine (voir annexe 3)

Pneus pluie interdits

JEUNE 2 TEMPS

AGE: A PARTIR DE 10 ANS (AGE ATTEIND DANS L'ANNEE)

Poids minimum : 120 kg (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS : (Un seul châssis par course)

- Marques libres
- Châssis homologués CIK ou ayant été homologués FFSA ou CIK.
- 2 paliers
- Arbre de 30mm

- Freinage sur les roues arrière
- Jantes AV 5X110/115mm et AR 5X140/150mm uniquement aluminium

MOTEURS :

- Moteur IAME PUMA 85/100cc d'origine
- Moteur ROTAX MINI MAX EVO 125cc d'origine
- Moteur IAME X30 junior d'origine
- Moteur ROK junior d'origine

PNEUMATIQUES strictement d'origine (voir annexe 3)
Pneus pluie interdits

SPORT 4 TEMPS

SPORT 4 TEMPS (SUBARU 400)

AGE : A PARTIR DE 13 ANS (AGE ATTEINT DANS L'ANNEE)

POIDS MINIMUM : 160 KG (kart complet avec pilote en tenue)

SPORT 4 TEMPS MASTER (SUBARU 400)

AGE : A PARTIR DE 32 ANS (âge atteint dans l'année ou poids du pilote mini 80kg)

POIDS MINIMUM : 175 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS :

- Marque libre, normes CIK/FIA type KF, arbre D 50
- Un seul châssis par course

MOTEUR SUBARU/WORMS EX 40 (moteurs identiques)

- Plombage UFOLEP Obligatoire
- Bougie NGK BR 6/7
- Gicleur bas régime 40 -45
- Gicleur principal 115 - 120

Fiche technique moteur SUBARU 400, en pièce jointe.

PNEUMATIQUES strictement d'origine (voir annexe 3)
Pneus pluie interdits

SPORT 2 TEMPS

AGE: A PARTIR DE 12 ANS à 16 ANS (AGE ATTEINT DANS L'ANNEE)

POIDS MINIMUM : 145 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS :

Libre aux normes CIK en acier magnétique, système de freinage sur les roues arrière. Tubes de 28mm à 32 mm.
Arbre de 50mm.

MOTEURS 2 TEMPS :

- ROTAX MAX EVO J125cc
- IAME X 30 JUNIOR
- ROK JUNIOR
- ROTAX MAX JUNIOR

Silencieux additionnel obligatoire. (Sauf moteur ROTAX)

PNEUMATIQUES strictement d'origine (voir annexe 3)

Pneus pluie autorisés (voir annexe 3)

SUPER

AGE A PARTIR DE 14 ANS (AGE ATTEINT DANS L'ANNEE)

Poids minimum : 160 KG (kart complet avec pilote en tenue)

SUPER MASTER :

AGE A PARTIR DE 35 ANS (AGE ATTEINT DANS L'ANNEE)

Poids minimum : 173 KG (kart complet avec pilote en tenue)

HANDIKART :

AGE A PARTIR DE 14 ANS (AGE ATTEINT DANS L'ANNEE)

Poids minimum : 173 KG (kart complet avec pilote en tenue)

CHASSIS :(Un seul châssis par course)

- Châssis homologué ou ayant été homologué CIK avec freinage hydraulique sur les roues arrières uniquement. Arbre diamètre maximum Ø50mm. Tubes de 28 mm à 32 mm.

MOTEURS :(strictement d'origine conforme à la fiche constructeur)

- IAME X30 monocylindre 125cc, carburateur Tillotson HW27A d.26mm, admission par clapets, embrayage centrifuge, démarreur électrique
- ROTAX MAX monocylindre 125cc, carburateur DEL'ORTO à cuve, admission par clapets, embrayage centrifuge, démarreur électrique.
- ROTAX EVO monocylindre 125cc, carburateur DEL'ORTO à cuve, admission par clapets, embrayage centrifuge, démarreur électrique.

Echappement avec silencieux additionnel obligatoire. (Sauf moteurs Rotax)

PNEUMATIQUES strictement d'origine (voir annexe 3)

Pneus pluie autorisés

VITESSE

VITESSE GROUPE A

AGE, A PARTIR DE 15 ANS (AGE ATTEIND DANS L'ANNEE)

Poids minimum : 178 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

MASTER

AGE, A PARTIR DE 35 ANS + 1 JOUR
Poids minimum : 185 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS :
Châssis homologué ou ayant été homologués CIK, avec freinage sur les quatre roues, arbre diamètre 50mm. Tube de 28mm à 32 mm.

MOTEURS :

- 2 temps monocylindre homologué ou ayant été homologué CIK de 125cc à boîte 6 vitesses, refroidissement liquide, admission par clapets, carburateur DELL'ORTO d30mm, embrayage. Démarrage à la poussette.

PNEUMATIQUES strictement d'origine (voir annexe 3)
Pneus pluie autorisés

VITESSE GROUPE B

AGE, A PARTIR DE 15 ANS (AGE ATTEIND DANS L'ANNEE)
Poids minimum : 178 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

MASTER

AGE, A PARTIR DE 35 ANS + 1 JOUR
Poids minimum : 185 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS :
Châssis homologué ou ayant été homologués CIK, avec freinage sur les quatre roues, arbre diamètre 50mm. Tube de 28mm à 32 mm.

MOTEUR :
Cylindrée maximum 175 CC homologués CIK

PNEUMATIQUES strictement d'origine (voir annexe 3)
Pneus pluie autorisés

PUISSANCE

AGE : A PARTIR DE 15 ANS (AGE ATTEINT DANS L'ANNEE)
Poids minimum : 175 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS : (Un seul châssis par course)

Châssis homologué ou ayant été homologué CIK avec freinage hydraulique sur les roues arrières uniquement. Arbre diamètre maximum Ø50mm. Tubes de 28 mm à 32 mm

MOTEURS
- MOTEUR ROTAX DD2
- MOTEURS 2 TEMPS 100 à 175CC sans boîte à vitesse.

PNEUMATIQUES strictement d'origine (voir annexe 3)
Pneus pluie autorisés

ANNEXES

ANNEXE 1

Tout organisateur désirant organiser sous l'égide de l'UFOLEP :

- un trophée, challenge, compétition ou autre appellation (obligation d'appliquer les règlements sportifs et technique nationaux UFOLEP 2023)
- un challenge de marque (obligation d'appliquer le règlement sportif et les règles de sécurité du règlement technique UFOLEP 2023)
- une compétition (obligation d'appliquer les règlements sportifs et technique nationaux UFOLEP 2023)

Devra obligatoirement demander et obtenir le visa de la Commission Nationale Sportive UFOLEP Kart Piste.

La liste et les règlements de ces différents trophées ou challenges de marques seront annexée au Règlement Sportif de la Commission Nationale Sportive Karting UFOLEP disponible sur le site www.ufolep-kart.com.

ANNEXE 2

Possibilité de sur-classement pour des pilotes n'ayant pas encore atteint l'âge minimum imposé pour la catégorie, après avis du Commission Nationale Sportive UFOLEP kart piste (maximum une année).

ANNEXE 3

Pneus :

Le règlement particulier des trophées ou challenges doit préciser une seule marque de pneus par catégorie, choisie dans le tableau d'homologation des pneumatiques utilisables dans le règlement technique UFOLEP 2023, en tenant compte du type de pneu utilisé dans le règlement technique national des catégories. Pneus strictement d'origine, avec un seul choix de type de pneus par catégorie.

Marques de pneus homologués dans le règlement technique UFOLEP 2021/2022. (Liste non exhaustive et évolutive)

- LE CONT
- MAXXIS
- VEGA

- Types de pneus correspondant à chaque catégorie :

MINI/JEUNE

SPORT

SUPER

VITESSE/PUISSANCE

PLUIE

LE CONT
MAXXIS
VEGA

RKJ
ROOKIE
CADETTI

RKH
SPORT
SL6

RKMS
SUPER SPORT
F4

RKMS
SUPER SPORT
F4

RKR
MW
W6